



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Mission de la stratégie et des systèmes d'information</p> <p>Dossier suivi par Mireille TROUPEL Tél : 01.49.55.44.61 - Fax : 01 49 55 56 17</p> <p>1^{er} avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/MSSI/N2011-2113</p> <p>Date: 14 septembre 2011</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Chefs de Services
régionaux de la formation et du développement

Objet : Accompagnement à la prise de fonction (formation continuée) de certains enseignants néo-titulaires, dès la première année de titularisation

Mots clés : Néo titulaire - accompagnement prise de fonction

Résumé : Il est mis en œuvre un dispositif d'accompagnement à la prise de fonction de certains enseignants néo-titulaires, la première année de leur titularisation

Destinataires	
<p><u>Pour exécution :</u> Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement Directeur de l'école nationale de formation agronomique Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p>	<p><u>Pour information :</u> Secrétaire général Directrice générale de l'enseignement et de la recherche Inspection de l'enseignement agricole Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public Unions nationales fédératives d'établissements privés</p>

1/- Les publics concernés

Ce sont des enseignants désignés par les jurys de l'épreuve de qualification professionnelle (EQP) pour les professeurs certifiés et du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) pour les professeurs des lycées professionnels agricole. Pour ces enseignants les jurys ont validé la majorité des compétences exigées pour l'exercice du métier en lycée agricole tout en estimant que ces néo-titulaires devraient bénéficier, en tout début de carrière, d'un supplément de formation pour conforter leurs pratiques.

2/- Les objectifs

Il s'agit de leur faciliter l'entrée dans le métier et de consolider certaines compétences sur des contenus disciplinaires, des questions didactiques ou des aspects pédagogiques, voire d'approfondir leur connaissance des secteurs professionnels de stages et d'insertion des élèves.

Deux principes fondent ce dispositif :

une formation individualisée à partir d'un plan individuel validé par l'inspection de l'enseignement agricole, une formation conventionnée en situation professionnelle dans l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) d'exercice.

3/- L'organisation du dispositif

Ce dispositif, confiée à l'école nationale de formation agronomique (ENFA) de Toulouse, est construit et suivi conjointement par l'Inspection de l'enseignement agricole et l'école.

4/- Les procédures et les modalités de l'accompagnement

4.1-La double visite (inspecteur/formateur ENFA)

Celle-ci sera réalisée en vue de satisfaire les exigences suivantes : observer le néo-titulaire en classe, conduire un entretien de positionnement, faire le point sur les deux premiers mois d'exercice, expliciter les préconisations du jury, préciser les modalités de formation et les productions demandées.

La date de cette visite sera conjointement arrêtée par l'inspecteur pédagogique compétent et le formateur de l'ENFA désigné.

Elle doit intervenir avant le 25 novembre 2011.

Le compte rendu de visite et le plan individuel de formation seront adressés à Jean-Marie CHASSAGNE, responsable de la professionnalisation des enseignants à l'ENFA.

4.2-Le plan individuel de formation continuée

Il est arrêté le jour de la visite entre l'inspecteur pédagogique, le formateur de l'ENFA et le directeur de l'EPLEFPA en présence de l'enseignant (objectifs, contenus, modalités, calendrier).

Ce plan donne lieu à une convention entre l'enseignant néo-titulaire, l'ENFA et l'EPLEFPA d'affectation. Cette dernière sera préparée impérativement début décembre pour application au 1^{er} janvier 2012.

4.3-Les modalités de formation

Elles sont définies comme suit :

le formateur de l'ENFA accompagne et suit à distance l'enseignant. Ce dernier transmet à son formateur, selon une fréquence arrêtée entre eux, par exemple des préparations de cours, des situations d'évaluation des élèves. En retour, celui-ci lui fait part de ses observations et de ses conseils.

un tutorat est assuré par un enseignant sur place ou dans un établissement de proximité : celui-ci effectue des visites pour observer le néo-titulaire en situation professionnelle dans ses classes.

enfin, un stage en milieu professionnel y compris dans un autre établissement d'enseignement agricole (ex : exploitation agricole, CDI,...) est organisé.

Chaque néo-titulaire peut bénéficier d'une formation continuée de quatre semaines au maximum.

4.4-L'inspection

A l'issue de cette année d'accompagnement, en l'occurrence à partir de janvier 2012, une inspection sera réalisée pour vérifier l'atteinte des objectifs visés.

5/- Bilan et évaluation

Un bilan de fin de parcours est réalisé par l'enseignant et le formateur de l'ENFA, responsable du suivi.

6/- Prise en charge financière

L'ENFA assure le remboursement des frais de déplacement des enseignants concernés, éventuellement générés par ce dispositif, mais aussi les indemnités et déplacement des tuteurs si la modalité du tutorat a été retenue.

7/- Interlocuteurs

ENFA de Toulouse 2, route de Narbonne BP 22687 — 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

➤ Responsable de la professionnalisation des enseignants :

Jean-Marie CHASSAGNE - tél : 05.61.75.34.60 - mail : jean-marie.chassagne@educagri.fr

➤ Responsable de la gestion administrative :

Monique PARMANTIER - tél : 05.61.75.32.10 - mail : monique.parmantier@educagri.fr

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche,

Marion ZALAY